

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
NORD

Envoyé en préfecture le 09/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le
ID : 059-215900788-20241205-2024_696-DE

EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de BEUGNIES

Séance du 05 décembre deux mille vingt quatre

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	15	13

Date de la Convocation

Lundi 27 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le 05 décembre
à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette
Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
sous
la présidence de Monsieur ERNESTI Maire
Présents : Mrs ERNESTI, BAUDUIN, GLOBEZ,
CORDIEZ, CARLIER, MASY, PODEVIN Mmes PLACE,
LOCOCCIOLO, KRZYZANIAK, LAWRENCE,
CLAUTEAUX
Procurations : Mr MAIRIAUX à Mr CARLIER
Absent : Mr PRZESZLO, Mme ERNESTI

Secrétaire de séance : Mr PODEVIN

• **Délibération pour la dénomination d'une voie publique**

Vu le code Général des collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-30 ;

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle relié à la rue de l'Église.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

- Adopte la dénomination « Impasse du Clocher »
- Charge Monsieur le Maire de mettre à disposition les données relatives à la dénomination des voies dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration

Pour extrait Certifié Conforme
Le Maire

